

La stratégie pour l'Union de l'épargne et des investissements et les retraites complémentaires : enjeux, dialogue réglementaire et évolutions des marchés financiers

Federico Riganti

Professeur associé en droit de l'économie à l'Université de Turin – Chercheur affilié (Affiliate) au Collegio Carlo Alberto de Turin – Chercheur associé (Associate Researcher) à l'European Banking Institute, Francfort

*Abstract**

Partant des récentes propositions de révision de la réglementation européenne en matière de retraite – présentées par la Commission européenne et visant à encourager le recours à la retraite complémentaire – le présent article analyse les perspectives d'évolution d'une épargne-retraite de plus en plus pertinente également pour le droit des marchés financiers. Dans ce cadre, l'attention est portée sur les stratégies d'intervention mises en œuvre par la Commission européenne et, en particulier, sur les mesures ayant un impact direct sur la capacité des fonds de pension (et, plus généralement, de la prévoyance privée) à devenir un soutien concret au projet de l'Union de l'épargne et des investissements.

I. La stratégie pour l'Union de l'épargne et des investissements au regard des perspectives de développement de l'Union européenne

Le contexte géopolitique actuel et l'intensification des tensions internationales placent l'Europe face à des choix historiques. La remise en cause d'accords majeurs, l'instrumentalisation de l'économie et du commerce comme outils de confrontation, la persistance de multiples fronts de conflit, la transition écologique ainsi que la course complexe à l'innovation ne sont que quelques-uns des facteurs qui, plus que jamais, soulignent aujourd'hui la nécessité de renforcer les structures économiques et juridiques de l'Union européenne, afin de les rendre véritablement compétitives sur la scène internationale, tout en garantissant des niveaux de vie élevés à ses citoyens.

Cet appel en faveur d'une Europe moderne et compétitive caractérise les plus récents débats en matière de politique publique : en particulier, les rapports

Letta¹ et Draghi² ont récemment mis en lumière certaines lacunes de l'architecture de l'Union européenne, en proposant des mesures susceptibles de répondre aux principales fragilités des économies des États membres et, plus largement, de l'Europe. Dans cette perspective, tant la nécessité de simplifier le cadre juridique de référence (sans pour autant procéder à une déréglementation excessive)³ que l'importance de construire un marché véritablement intégré, capable d'absorber des volumes considérables d'investissements, ont acquis une place centrale dans les projets de réforme de l'Union, ainsi que dans sa capacité à assurer un développement durable et résilient.

* Traduction du texte original en italien réalisée avec l'assistance de systèmes de traduction fondés sur l'intelligence artificielle, sous la supervision scientifique de l'auteur. L'auteur prie le lecteur de bien vouloir excuser toute éventuelle erreur ou imprécision d'ordre linguistique.

1 - E. Letta, *Much More Than a Market. Speed, Security, Solidarity. Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU Citizens*, avril 2024 : <https://european-research-area.ec.europa.eu/documents/letta-report-much-more-market-april-2024>.

2 - M. Draghi, *L'avenir de la compétitivité européenne. Partie A | Une stratégie de compétitivité pour l'Europe*, septembre 2024 : https://commission.europa.eu/document/download/97e481fd-2dc3-412d-be4c-f152a8232961_fr?filename=The%20Draghi%20report%20A%20competitiveness%20strategy%20for%20Europe%20%28Part%20A%29-FR.pdf.

3 - Pour un premier cadrage du sujet, F. Annunziata, *EU Financial Market Regulation and the Quest for Simplification: the Role of Comparative Law*, RTDF 2025, n° 4, p. 8 et s. ; D.A. Zetzsche, *Deregulating Financial Regulation*, University of Luxembourg, Law Research Paper Series, no. 2024-05. V. également, EBF, Ouvrage collectif, *Less is more. Proposals to simplify and improve European rule-making in the financial services sector*, 10 février 2025 : <https://www.ebf.eu/ebf-media-centre/less-is-more-streamlining-banking-regulation-in-europe/> ; Ch. V. Gortsos, F. Annunziata, D. Ramos-Muñoz, T. de Arruda, M. Mitrovic, F. Schinerl et al., *Report on Simplification of EU Financial Law*, EBI, janvier 2026 : <https://ebi-europa.eu/wp-content/uploads/2026/01/the-EBI-SIMPLIFICATION-REPORT-16-January-2026-FINAL.pdf>.